

L'an DEUX MIL VINGT-DEUX, le SAMEDI 5 FÉVRIER, à 09 h 04, le conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en PREMIÈRE SÉANCE ANNUELLE, dans la salle du conseil municipal, sur convocation légale de la maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 13 h 08).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination du secrétaire de séance pris dans le sein du conseil municipal. Audrey BÉLIM a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Julie PONTALBA, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ (arrivée à 09 h 08, pendant l'appel), Ibrahim DINDAR, Dominique TURPIN, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN (arrivée à 09 h 11, après l'appel), Geneviève BOMMALAIS, Virgile KICHENIN, Karel MAGAMOOTOO, Fernande ANILHA, Christelle HASSEN, Éric DELORME, Jacqueline PAYET, Joëlle RAHARINOSY, Érick FONTAINE, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Arnaud HUGUET, Christèle BEAUMIER, Benjamin THOMAS, Alexandra CLAIN, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND, Aurélie MÉDÉA, Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY, Jean-Pierre HAGGAI, Noela MÉDÉA MADEN, Michel LAGOURGUE, Corinne BABEF

### ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Jean-Pierre MARCHAU	(toute la durée de la séance)	par Jacques LOWINSKY
Marylise ISIDORE		par Nouria RAHA
Claudette CLAIN	(à compter de son départ, à 11 h 52, au rapport n° 22/1-019)	par Christelle HASSEN
David BELDA		par Brigitte ADAME
Philippe NAILLET		par Jean-François HOAREAU
Gérard CHEUNG LUNG		par Ibrahim DINDAR
Raihanah VALY	(toute la durée de la séance)	par Audrey BÉLIM
Jean-Régis RAMSAMY		par Jean-Pierre HAGGAI
Wanda YENG-SENG BROSSARD		par Noela MÉDÉA MADEN
Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY		par Michel LAGOURGUE

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (41 présents sur 55), ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

## ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés à divers titres n'ont pas pris part (en leur nom personnel et/ ou comme mandataires) aux délibérations portant sur les rapports dont la liste suit.

Élus intéressés	(en qualité de)	au titre du/ de	rapports n°
Thématique « CCAS »			
- Arnaud HUGUET	membre	CCAS	22/1-012
Thématique « culturel »			
- Aurélie MÉDÉA	lien de parenté	Kréolide	
- Aurélie MÉDÉA	délégués / ville	CROUS	
- Jean-Max BOYER			
Thématique « éducation populaire »			
- Christelle HASSEN	membre d'honneur	ARCHÉS-OI	
- Jacques LOWINSKY	lien de parenté	Lokal de la Source	
- Sonia BARDINOT	déléguée / ville	CAUE	
Thématique « handicap / intégration / discrimination »			
- Gilbert ANNETTE	lien de parenté	ANVPR	
Thématique « insertion »			
- Aurélie MÉDÉA	lien de parenté	AMAJEVIR	
- Aurélie MÉDÉA	lien de parenté	Kréolide	
(1) <i>Philippe NAILLET</i> (mandataire : Jean-François HOAREAU)	lien de parenté	ADRIE	
- Aurélie MÉDÉA	partenaire	CAP	
- Éricka BAREIGTS	présidente	MLN	
- Jacques LOWINSKY	délégués / ville		
(2) <i>Raihanah VALY</i> (mandataire : Audrey BÉLIM)			
- Gérard FRANÇOISE			
- Christèle BEAUMIER			
Thématique « prévention »			
- Aurélie MÉDÉA	partenaire	CAP	
- Aurélie MÉDÉA	partenaire	Prévention PÉI	
Thématique « projet éducatif global »			
- Aurélie MÉDÉA	partenaire	ARCV	
- Christelle HASSEN	membre	Vivancia océan Indien	

→ voir page suivante

## ÉLUS INTÉRESSÉS (suite)

Élus intéressés	(en qualité de)	au titre du/ de	rapports n°
Thématique « sports »			
- Geneviève BOMMALAIS	lien de parenté	ASD	22/1-012
- Geneviève BOMMALAIS	vice-présidente	ADÉSC	
- Marie-Anick ANDAMAYE	lien de parenté	BCD	
- Arnaud HUGUET	président	CRGSH	
- Arnaud HUGUET	vice-président	OMS	
- Marie-Anick ANDAMAYE	déléguée / ville	SPL ÉDDEN	22/1-025
- Sonia BARDINOT	déléguée / ville	CAUE	22/1-034
- Sonia BARDINOT	déléguée / ville	CAUE	22/1-035
- Éric DELORME	délégués / ville	ADIL	22/1-036
- Julie LALLEMAND			
- Gérard FRANÇOISE	(à titre personnel : protection fonctionnelle)		22/1-046

CCAS	Centre communal d'Action sociale de Saint-Denis	CROUS	Centre régional des Œuvres universitaires et scolaires de la Réunion (Théâtre Vladimir Canter)
ARCHÉS-OI	Association réunionnaise de Coopération humanitaire, éducative et sociale - océan Indien	CAUE	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
ANVPR	Association nationale des Visiteurs de Prison de la Réunion	AMAJEVIR	Association des Métiers de l'Animation et des Jeux vidéo de la Réunion
ADRIE	Association pour le Développement des Ressources pour l'Insertion et pour l'Environnement	CAP	Club Animation Prévention
MLN	Mission locale nord	...PÉI	Prévention par des Pratiques éducatives informelles
ARCV	Association réunionnaise des Centres de Vacances	ASD	Archers de Saint-Denis
ADÉSC	Association dionysienne d'Éducation sportive canine	BCD	Basket Club dionysien
CRGSH	Club Roland Georget Sports Handicap	OMS	Office municipal des Sports de Saint-Denis
SPL ÉDDEN	Société publique locale « Écologie et Développement durable des Espaces naturels »	ADIL	Agence départementale pour l'Information sur le Logement

(1) et (2) *absents à la séance*

## DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

Monique ORPHÉ	arrivée à 09 h 08	pendant l'appel
Claudette CLAIN	arrivés à 09 h 11	après l'appel
Michel LAGOURGUE		

→ voir page suivante

## DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE (suite)

Stéphane PERSÉE	sorti à 10 h 46	au rapport n° 22/1-007
	revenu à 10 h 54	au rapport n° 22/1-009
Éricka BAREIGTS	sortie à 10 h 49	au rapport n° 22/1-008
	revenue à 10 h 54	au rapport n° 22/1-009
Yassine MANGROLIA	sorti à 10 h 56	au rapport n° 22/1-009
	revenu à 11 h 03	au rapport n° 22/1-010
Karel MAGAMOOTOO	sortie à 10 h 56	au rapport n° 22/1-009
	revenue à 11 h 12	au rapport n° 22/1-012
Gérard FRANÇOISE	sorti à 11 h 33	au rapport n° 22/1-014
	revenu à 11 h 43	au rapport n° 22/1-017
Claudette CLAIN	partie à 11 h 52	au rapport n° 22/1-019 en laissant procuration à Christelle HASSEN
Audrey BÉLIM	sortie à 12 h 06	au rapport n° 22/1-023
	revenue à 12 h 13	au rapport n° 22/1-025
Marie-Anick ANDAMAYE	sortie à 12 h 14	au rapport n° 22/1-026
	revenue à 12 h 20	au rapport n° 22/1-027
Jean-François HOAREAU	sorti à 12 h 51	au rapport n° 22/1-039
	revenu à 12 h 54	au rapport n° 22/1-040

La maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'hôtel de ville de Saint-Denis, le VENDREDI 11 FÉVRIER 2022, et que le nombre de conseillers municipaux présents a été de 41 sur 55.

**OBJET**            **Promotion citoyenne**  
Signature de la charte "Territoires d'Engagement"

---

Ce rapport a pour objet la signature de la charte d'accompagnement « TERRITOIRES D'ENGAGEMENT » entre la Ville de Saint-Denis et l'Agence nationale de Cohésion des Territoires (ANCT).

La Ville de Saint-Denis poursuit son intention de développer la démocratie participative à l'échelle de son territoire. Ce faisant, elle répond aux souhaits des citoyens de participer de plus en plus à la vie de leur collectivité.

Consciente de l'enjeu de la participation citoyenne, la Ville de Saint-Denis a entrepris depuis 2020 des actions en faveur de l'implication active des citoyens. Ceux-ci passant du statut d'administrés à celui de citoyen actif, qui participent activement aux différentes instances de décisions présentes sur le territoire.

A ce titre, à compter de 2020, elle a, entre autres, instauré des Comités d'Action citoyenne (CAC) qui seront au nombre de quarante-quatre répartis sur l'ensemble du territoire à l'échelle des groupes scolaires.

D'ores et déjà, quatorze d'entre eux sont administrativement opérationnels, et les trente autres le seront sur l'année 2022.

Dans un même ordre d'idée, la Ville a adopté depuis peu la mise en place d'un Budget participatif qui permet à tous les citoyens de proposer un projet dont le coût sera supporté sur une part du budget d'investissement de la Ville.

Par ailleurs, l'instauration d'un Conseil citoyen qui vient compléter celui déjà présent sur le périmètre de PRUNEL (Programme de Renouvellement urbain Nord-Est Littoral) comprenant les quartiers de Vauban, Butor, Bas Maréchal Leclerc, concourt également à cette implication citoyenne.

La signature de la charte « Territoires d'Engagement » s'inscrit dans cette même ligne de conduite. Ce projet d'envergure proposé par l'ANCT vise à accompagner les collectivités dans l'apprentissage des dispositifs citoyens et aider les communes qui le souhaitent à travailler différemment avec leurs habitants et les structures locales. Il s'agit notamment de développer les démarches participatives et la culture de l'engagement citoyen.

Ce changement implique de partager une vision de l'identité du territoire, mais également de l'intention de changer les pratiques au sein de la collectivité.

La démarche « Territoires d'Engagement » se fixe comme objectif d'aider les élus locaux et leurs équipes à faire s'exprimer et s'épanouir sur leur territoire, le potentiel d'engagement citoyen au service de la cohésion territoriale.

L'ANCT s'engage à assurer le financement intégral de l'action sous forme de subventions à la collectivité pour une durée de trois années, correspondant à un accompagnement précis et propre à chaque territoire, dont un programme de formation et un financement à 100 % d'un doctorant CIFRE (Convention Industrielle de Formation par la Recherche). Il sera à la fois chef de projet et chercheur sur toute la durée de l'action.

Les étapes de ce cheminement sont les suivantes.

- 1 - Pour la première année, la rencontre du territoire qui permettra de poser avec l'ANCT l'étape de diagnostic territorial mais aussi l'élaboration d'un plan d'accompagnement.

Cette étape se construira autour de plusieurs points précis de ce diagnostic dont :

- \* la découverte des espaces et circuits de la vie collective, des acteurs et de la culture de l'engagement citoyen ;
- \* l'identification des besoins et centres d'intérêts des habitants, y compris les moins visibles, ainsi que des domaines publics pouvant apparaître comme prioritaires en termes de coopération et d'engagement citoyen, la découverte des acteurs déjà en place et leurs interactions de ces domaines ;
- \* l'identification des forces et savoir-faire dont les acteurs locaux disposent déjà en termes d'engagement citoyen, et au contraire les faiblesses et les lacunes en la matière ;
- \* la prise de conscience, par les acteurs du territoire, de ces forces et faiblesses, ainsi que des processus de transformation dans lesquels ils vont s'engager.

Cette étape de rencontre du territoire, c'est également celle de l'élaboration d'un plan d'accompagnement. Celui-ci s'articule autour de plusieurs points dont :

- \* le choix d'une méthode et l'animation d'un processus d'intelligence collective pour imaginer ce plan d'accompagnement (cycle de créativité, prototypage...), en se fondant sur le diagnostic territorial ;
- \* la formulation du plan d'accompagnement (en précisant les priorités et les actions des premiers mois) : vision partagée et intention de transformation ; séquences de formation ; processus de conduite du changement ; conception de projets sur des thèmes porteurs localement ; mise à disposition d'appuis et relais sur le terrain (doctorants, services civiques...) ; temps de supervision, bilans et ajustements ;
- \* l'étape administrative et l'adoption du plan d'accompagnement par l'exécutif territorial ;
- \* le retour vers les habitants : nouvelle mobilisation du groupe d'enquête initial, pour exposer et expliquer ce qui a été fait de la parole recueillie.

- 2 - La deuxième année s'articulera autour de :

- \* séquences de formation pour les élus, les agents publics, leurs partenaires, et les citoyens ;
- \* processus de conduite du changement pour les équipes de la collectivité (accompagnement, coaching...) ;
- \* l'appui à la conception de projets misant sur l'engagement citoyen, autour de thématiques jugées prioritaires.

Ces trois types d'intervention sont confiés à des prestataires choisis en collaboration entre la collectivité et l'ANCT.

- 3 - La troisième année sera le temps du bilan annuel des parcours donnant lieu à des ajustements du plan d'accompagnement et des moments de célébration des réussites et des progrès de la culture de l'engagement sur les territoires en mobilisant de façon conviviale les acteurs territoriaux et nationaux.

L'ANCT propose un accompagnement sur trois ans, fondé sur la coopération, les compétences territoriales et les savoir-faire partagés localement.

Ce plan sera amorcé au premier trimestre 2022 pour un aboutissement fin 2025.

Compte tenu de ces éléments, je vous demande :

- 1° d'autoriser l'inscription de la Ville de Saint-Denis dans la démarche « Territoires d'engagement » ;
- 2° de m'autoriser ou mon (ma) représentant(e) à signer et à organiser toutes les opérations liées à la charte d'accompagnement « Territoires d'engagement ».

**OBJET**        **Promotion citoyenne**  
Signature de la charte "Territoires d'Engagement"

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

Vu la Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

Vu le Décret n° 2014-1751 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements d'outre-mer, à Saint-Martin et en Polynésie Française ;

Vu le cadre de référence établi par le Ministère des Droits de la Femme, de la Ville, de la jeunesse et des Sports ;

Vu le RAPPORT N° 22/1-010 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Madame Brigitte ADAME - 2ème adjointe au nom des commissions « Ville Citoyenne » et « Ville Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Autorise l'inscription de la ville de Saint-Denis dans la démarche « Territoires d'engagement ».

**ARTICLE 2**

Autorise la maire ou son (sa) représentant(e) à signer et à organiser toutes les opérations liées à la charte d'accompagnement « Territoires d'engagement ».